**Modalités de contrôle des connaissances des semestres 2 et 4 adaptées aux conséquences de la crise sanitaire « Covid-19 »**

16 avril 2020

Périmètre des formations/semestres concernés

Les modalités décrites ci-dessous concernent les semestres/formations suivantes :

* Licence 1 Psychologie - Semestre 2.
* Licence 2 Psychologie - Semestre 4

Dispositions pour les semestres pairs, l’année universitaire et la « seconde chance »

* L’acquisition du semestre pair dans lequel l’étudiant(e) est inscrit(e) est obtenu sans notes appliquées aux UE disciplinaires.
* L’acquisition de l’ensemble des UE disciplinaires du semestre est obtenue en fonction du résultat à un test de type « questionnaire à choix multiples » (QCM) sur la plateforme Moodle (https://lms.univ-cotedazur.fr) entre le 6 et le 13 mai 2020 inclus. Pendant cette périodel’étudiant(e) peut accéder une fois à ce test-QCM. Ces questions couvrent toutes les UE disciplinaires du semestre dans lequel l’étudiant(e) est inscrit(e). La validation de l’épreuve est obtenue si l’étudiant(e) a obtenu au moins 50% de bonnes réponses aux questions. La validation de l’épreuve entraine l’acquisition des UE/ECUE disciplinaires dans lequel l’étudiant(e) est inscrit(e).
* Les ECUE transversales sont soumises aux évaluations prévues mais ne sont pas compensables avec les UE disciplinaires validées sans notes selon le principe du point précédent. Dans les présentes modalités de contrôle des connaissances, exceptionnelles, la validation ou non de l’UE de compétences transversales ne participe pas à l’acquisition ou non du semestre pair (2 ou 4). Les notes obtenues par les étudiants dans cette UE de compétences transversales sont néanmoins reportées sur le relevé de notes du semestre pair et de l’année universitaire.
* Il n’y a plus de compensation entre le semestre impair et le semestre pair de l’année universitaire dans laquelle l’étudiant(e) est inscrit(e). Il en découle que l’obtention de l’année universitaire 2019-2020 est conditionnée à l’acquisition du semestre pair selon les modalités indiquées présentement et à la validation du semestre impair par une moyenne générale supérieure égale à 10/20, à la session 1 ou à la session 2.
* Un.e étudiant.e redoublant.e ayant précédemment obtenu une partie des UE/ECUE disciplinaires est soumis.e au même QCM. Il ou elle garde les notes des UE/ECUE précédemment obtenues et acquiert sans note les UE/ECUE obtenues cette année s’il valide l’épreuve.
* Un.e étudiant.e qui acquiert ce semestre mais désire redoubler son année ou son semestre peut en faire la demande par e-mail au ou à la responsable d’année dans un délai d’une semaine après la publication des résultats de la session 1 ou de la session 2.
* A l’issue de la 2ème année des étudiants en L1 ou en L2 en 2019-2020, la moyenne appliquée à l’obtention du niveau DEUG sera la moyenne simple des trois semestres effectués par l’étudiant(e) au sein de la Licence à l’exception, donc de ce 2ème semestre 2019-2020. Ceci inclut les étudiant.e.s redoublant.e.s ayant conservé une note précédemment obtenue.
* Concernant la double Licence philosophie-Psychologie, un QCM de l’ensemble des UE/ECUE de psychologie sera donné aux étudiants. L’obtention de la note de 50% de bonne réponse conduira à l’acquisition de ces UE/ECUE de psychologie sans note. Il n’y aura pas de compensation entre philosophie et psychologie ce semestre. La moyenne du semestre sera la moyenne des UE/ECUE de philosophie et des compétences transversales.